

LUXALPHA SICAV en liquidation judiciaire

Communiqué des liquidateurs

Numéro 55

Appel à témoignage

A la suite d'une recommandation exprimée lors de l'assemblée générale du 29 novembre 2017, les liquidateurs relaient l'appel aux personnes désirant témoigner sur les circonstances de leur investissement dans LUXALPHA Sicav.

Les liquidateurs soulignent qu'il ne leur appartient ni d'intervenir dans le processus de témoignage, ni de conseiller les témoins. En conséquence, les liquidateurs invitent les personnes concernées qui souhaiteraient être assistées à prendre conseil auprès d'un professionnel de leur choix quant aux formalités légales à respecter et quant aux éventuelles conséquences d'un tel témoignage.

Les témoignages peuvent être adressés par courrier postal à l'adresse officielle de la liquidation.

Luxembourg, le 26 février 2018

Les liquidateurs judiciaires

Alain RUKAVINA Paul LAPLUME